

BULLETIN D'INFORMATION DE VERBIESLES N° 226-octobre 2023

Le nouveau site de Verbiesles est en cours d'élaboration. Il sera accessible courant octobre 2023.

Vous êtes artisans, commerçants, professionnels libéraux ... si vous souhaitez figurer sur le site communal de Verbiesles, veuillez transmettre à la mairie votre carte publicitaire par voie dématérialisée ou bien en la déposant au secrétariat.

Fête foraine

Samedi 16 et Dimanche 17 septembre, le village, a accueilli sa fête communale organisée par le Comité d'Animation Verbieslois et la commune.

Les villageois petits et grands ont été ravis et ont apprécié de retrouver la fête foraine installée dans la rue des Lavoirs comme ils l'ont connu par le passé. Par ailleurs, heureux de se retrouver devant un petit verre de sangria et de profiter des festivités (retraite aux flambeaux et magnifique feu d'artifice tiré aux abords de la Marne le samedi à la nuit tombée offerts par la municipalité) et des diverses manifestations gérées par le C.A.V. (pizzaiolo, fête foraine, buvette, enveloppes surprises, bal, jeu de quilles).

Relevé des compteurs d'eau

Le relevé des compteurs d'eau sera effectué très prochainement par Mr Emmanuel CARDOT.

IMPORTANT : Nous rappelons que votre compteur doit être accessible et le regard nettoyé. Au cas où le relevé ne pourrait avoir lieu pour des raisons d'inaccessibilité, merci de transmettre le relevé de votre compteur en mairie.

Analyse d'eau

La dernière analyse d'eau effectuée sur la commune de Verbiesles le 14 septembre 2023 est conforme aux exigences de qualité.

Cérémonie commémorative du 11 novembre

Les anciens combattants, les conseillers municipaux, toute la population sont invités à se rendre en cortège au monument aux morts pour s'y recueillir et déposer une gerbe.

Rassemblement dans la cour de la mairie à partir de 11 H 15.

Campagne de vidange des fosses septiques

La commune, dans le cadre de ses obligations et de ses responsabilités, vous propose un regroupement afin de procéder aux vidanges des fosses septiques. Si vous êtes intéressés, contactez le secrétariat de mairie aux heures de permanence (le mardi de 17 h 30 à 19 h 30 et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00) pour vous inscrire au plus tard le **1^{er} novembre 2023**.

Toute inscription au-delà de cette date ne sera pas gérée par la municipalité.

Affouages 2023/2024

La campagne a été effectuée par flyer distribué dans les boîtes aux lettres. La date de clôture des inscriptions est fixée au 3 octobre 2023. Le tirage au sort aura lieu en mairie **le vendredi 6 octobre 2023 à 18 h 00** (présence indispensable muni d'une assurance responsabilité civile).

Elagage des haies "RAPPEL"

Il est rappelé que les végétaux dépassant sur le domaine public doivent être élagués à l'aplomb de la limite de propriété comme le stipule la législation. Les propriétaires pourraient être tenus responsables en cas d'incident (chutes de branches, accident de la circulation ...).

Chemin dit la Vieille côte

La municipalité souhaite faire revivre le petit chemin dit la vieille côte (l'ancien chemin qui monte au terrain de foot).

Les personnes qui désirent participer à la remise en état de ce chemin sont les bienvenues. Le rendez-vous est prévu au bas de ce chemin le **samedi 25 novembre 2023 à 8 h 30**.

Nouveaux habitants

RAPPEL :

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie afin de leur communiquer les informations concernant la commune.

Il en est de même pour les habitants qui quittent Verbiesles, ceci afin de leur donner les renseignements nécessaires à leur départ.

Recensement militaire

Les jeunes gens qui atteignent l'âge de 16 ans, doivent se présenter à la Mairie dans le mois qui suit leur date anniversaire pour effectuer leur recensement militaire.

Urbanisme

DP – Mme Mireille Bazin – 2 rue du Vieux Val – remise en peinture mur de clôture

DP – Mr Denis Gauthier – 14 rue de la Marne – création de 3 ouvertures

DP – Mr Christophe Dadet – 18 rue des Sources - modification de façade et pose de portes-fenêtres

DP - Mr Damien Nocard – 8 rue du Vieux Val - modification de façade et réfection des menuiseries

PC – SCEA de la Combe Martinet – Construction de sept boxes à chevaux

CU - SCP ROUGIER LARCHE – Parcelle AA 0120

CU - SCP ROUGIER LARCHE – Parcelles AB 0032 – AB 0030 – AB 0031

CU - SCP ROUGIER LARCHE – Parcelles OB 0043 – OB 0393 – OB 0084 – OB 0083 – OB 0082

CU - SCP ROUGIER LARCHE – Parcelles OC 0691 – OC 0363 – OC 0362 – OC 0355 – OC 0253 – OC 0252 – OC 0251

CU - SCP ROUGIER LARCHE – ZD 0050 – ZD 0017

Δ Pour rappel depuis le 1er janvier 2022, les dossiers concernant les demandes de travaux d'urbanisme sont à déposer en ligne à l'adresse suivante : <https://sve.sirap.fr>.

Le secrétariat de mairie reste à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Etat civil

Décès : Madame Annick Dufour décédée le 23 juillet 2023

Décès : Monsieur Gérard Gauthier décédé le 25 juillet 2023

Décès : Monsieur Bernard Perrut décédé le 29 août 2023

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles.

Informations diverses

* **Château d'eau** : Le nettoyage est prévu courant octobre 2023. Une coupure d'eau aura lieu. Vous serez avisé en temps et heure.

* **61ème RA** : Il nous informe qu'il va se déplacer sur nos chemins et utilisera des armes à blanc du 25 septembre 2023 au 20 octobre 2023.



Compte-rendu des dernières réunions du conseil municipal

Réunion du 9 juin 2023 :

Adoption du Compte rendu du 07 avril et du 13 avril 2023.

Les compte-rendus du vendredi 07 avril et du 13 avril 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Dossiers urbanismes :

Madame le Maire présente les différents dossiers déposés et les avis de la Commission Urbanisme de la Municipalité (dossiers Mme Thabourin, Mr Thabouret, Mr Gauthier P., Mr Cardoso).

Madame le Maire revient sur le dossier d'urbanisme sous le n° DP05251422C0023, et fait rappel de la délibération prise lors du conseil municipal du 24 février 2023 puis présente les suites envisagées.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à poursuivre les démarches juridiques avec le cabinet d'avocats FIDUCIAL de Lyon.

SPL XDEMAT : Renouvellement de la convention de prestations intégrées :

Par délibération du 02 septembre 2016, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe

et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, la commune de Verbiesles a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention. 2/6 Compte Rendu des délibérations du Conseil Municipal de Verbiesles du 09 juin 2023. Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, je prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil municipal après examen, décide :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 09 juin 2023 date de fin de la précédente convention, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

SPL -XDEMAT : Répartition du capital social :

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Mi-mars 2023, SPL-Xdemat comptait 3 184 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir 3/6 Compte Rendu des délibérations du Conseil Municipal de Verbiesles du 09 juin 2023 de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin avril 2022, 177 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 17 ont été rachetées pour permettre à 17 actionnaires d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
- le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
- le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, *« à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification »*.

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
- le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,

- le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
- le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social,

conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la nouvelle répartition et de donner pouvoir au représentant de la commune, Madame Anne Braud, de voter cette nouvelle répartition lors de la prochaine réunion.

Nomination du régisseur :

Madame le maire informe le conseil municipal qu'à la demande du Service de Gestion Comptable de Chaumont, il faut revoir le fonctionnement de la régie et la nature des recettes encaissées par la régie, pour ainsi refaire l'acte constitutif de cette régie et reprendre un arrêté de nomination d'un régisseur après avis conforme du comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à modifier la régie communale en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales et de prendre un arrêté de nomination d'un régisseur, Madame Sandra Recouvreur, après avis conforme du comptable.

Taxe aménagement :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité ;

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1% ;

Informations travaux :

- Travaux foot

Madame le Maire fait un point sur les travaux d'extension du vestiaire de foot et informe que les travaux de maçonnerie et la toiture sont terminés, ne reste plus que la pose des menuiseries qui devrait se réaliser dans les jours à venir.

- Travaux SNCF

Les travaux de la SNCF sont terminés. La remise en état du chemin rural dit du val Roger, se trouvant le long de la voie ferrée, sera remis en état prochainement.

- Voirie (réfection)

L'entreprise BOUREAU est intervenue sur une première tranche de voirie avec l'intervention par sous traitance de la société COLAS.

Les travaux se poursuivront sur les prochaines semaines.

- Travaux insonorisation

L'insonorisation de la salle de réunion du Grand lavoir est terminée.
L'insonorisation de la salle des fêtes est en cours.

- Travaux canalisation

Des travaux de réfection de canalisation de la commune, se situant sur un terrain privé rue du Vieux Val sont en cours.

- Fauchage des chemins

Le fauchage des accotements et des chemins communaux a débuté.

- Affouages

Monsieur Julien Ossola fait un point sur les affouages. 5/6 Compte Rendu des délibérations du Conseil Municipal de Verbiesles du 09 juin 2023. Pour des raisons de santé, un affouagiste, à titre exceptionnel, bénéficie d'une autorisation de report pour la saison prochaine.
Les affouages sont presque terminés.

- Bornes à incendie (PAM)

Suite à un courrier d'appel à vigilance de la société PAM Saint-Gobain, Monsieur Henry a procédé à un relevé des modèles des bornes incendie afin de vérifier la conformité des installations communales.

- Fleurissement

Le fleurissement du village a eu lieu le 20 mai dernier.
La Commune remercie les bénévoles.

Numérotation habitation :

Madame le Maire informe le conseil municipal que des demandes d'attribution de numérotation d'habitations ont été présentées à la mairie.

Le 30 décembre 2022, la Direction de la citoyenneté et de la légalité a fait un rappel sur la procédure à adopter pour ces demandes à savoir :

« Si la dénomination des voies relève de la compétence du conseil municipal, la numérotation des rues relève de la seule compétence du maire au titre de ses pouvoirs de police. Il convient donc de prendre un arrêté afin d'acter la numérotation ».

Après avoir exposé les demandes, Madame le Maire propose d'attribuer les numéros suivants :

13 Rue de la Marne
16 Bis Rue de la Marne
02 Rue de la Vallée

Et de prendre les arrêtés nécessaires afin d'acter les numérotations.

Point scolarité :

Madame le Maire fait lecture d'un courrier reçu en mairie des services en charge des transports scolaires de l'Agglomération de Chaumont, qui informe de l'instauration d'une nouvelle organisation à l'échelle du territoire de l'Agglomération permettant d'assurer un service optimal et équitable à tous.

Cette nouvelle organisation fera l'objet d'une présentation pour approbation au prochain conseil communautaire qui aura lieu le 27 juin 2023. Dans l'attente de cette validation, les fiches d'inscriptions aux transports scolaires seront adressées au plus tard début juillet et transmises dès réception.

Cette information est affichée en mairie.

Réunion TOM/ROM :

Madame le Maire informe le conseil municipal que différentes réunions ont eu lieu en vue de l'harmonisation de la taxe des ordures ménagères et fait un compte rendu de celles-ci. 6/6 Compte Rendu des délibérations du Conseil Municipal de Verbiesles du 09 juin 2023.

PLUIH :

Une réunion concernant le PLUIH a eu lieu à laquelle ont assisté Madame le Maire et Mr Stéphane Vernier dont le compte rendu a été adressé à chaque conseiller.

Informations paiements :

Tiers	Objet	Réalisé en €
Société exploitation forestière de l'Est	Travaux à façon	2 359,50 €
ETS BRENE	Extention couverture vestiaire de foot	3 645,48 €
BOUREAU	Reprise plusieurs rues 1 versement	63 263,32 €
DORAS	Plaques insonorisation salles communales	12 276,52 €
AGGLOMERATION	Contribution OM 2 ^{ème} acompte 2023	10 944,00 €

Questions et informations diverses :

Suite au vote de mesures concernant la sécurité du village, un rendez-vous avec le Conseil Départemental est convenu le lundi 12 juin.

Suite au passage de la Commission Sécurité à la Salle des fêtes, les préconisations ont été réalisées. Des travaux de rénovation électrique sont à envisager.

L'association de foot ASLVF loue à titre gratuit le chapiteau pour la fête Nationale, le 14 juillet 2023.

L'association sollicite à nouveau le chapiteau, à titre gratuit, pour une seconde animation le 17 juin 2023.

Le Conseil autorise à la majorité une seconde location à titre gratuit à l'association pour 2023 (9 pour, 1 ne prend pas part au vote, 1 contre).

Madame le Maire présente un projet de réhabilitation/transformation de l'emprise du terrain de tennis de Verbiesles en terrain multisports proposé par Monsieur Pfister.

Un rendez-vous de présentation de projet a eu lieu en Mairie. Un devis est en cours.

Madame le Maire fait lecture d'une proposition de journée 100/100 chiens par une éducatrice canin de Haute-Marne, le 26 août 2023. Cette proposition sera étudiée.

Une activité de l'aire de jeux qui était cassée a été refaite et sera remplacée prochainement.

La Commission fête et cérémonie doit se réunir le 15 juin à 18 heures pour l'organisation du 14 juillet.

Mme Boutellier informe le Conseil Municipal qu'aucun forain ne souhaite intervenir à la fête communale. L'organisation de cette dernière sera discutée lors d'une prochaine réunion.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 21 juillet 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Réunion du 21 juillet 2023 :

Adoption du Compte rendu du 09 juin 2023

Le compte-rendu du vendredi 09 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Admission en non-valeur :

Par courrier en date du 09 juin 2023, le SGC (Service Gestion Comptable) de la Direction générale des Finances publiques de Chaumont a transmis une liste de pièces irrécouvrables pour un montant total de 104,75 € et propose de l'admettre en non valeur.

Madame le Maire soumet au conseil municipal d'accepter ou non la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (1 contre) d'approuver l'admission en non-valeur des pièces irrécouvrables pour un montant total de 104,75 €.

Convention de servitudes de ligne aérienne :

Madame le Maire informe le conseil municipal que des travaux concernant la liaison aérienne entre Chaumont et Rolampont, qui seront réalisés par la société RTE (Réseau public de transport d'électricité), vont avoir lieu.

Suite au remplacement des poteaux existants par des poteaux plus volumineux il est nécessaire d'élargir l'existant sur les parcelles appartenant à la commune.

Il convient d'établir une convention de servitude entre la commune de Verbiesles et la société RTE. 2/4 Compte Rendu des délibérations du Conseil Municipal de Verbiesles du 21 juillet 2023.

La présente convention a pour but de définir les conditions de prise en charge des travaux par la société RTE et le montant des indemnités.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention délibère et décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer celle-ci.

Convention de mise à disposition d'un bâtiment et d'un terrain de sport :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention de mise à disposition du bâtiment sportif et du terrain de sport signée en 2013 entre la commune de Verbiesles et L'ASLFV est devenue obsolète et doit être révisée.

La présente convention a pour but de définir les conditions de mise à disposition des installations. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention délibère et décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer celle-ci.

Réhabilitation terrain de tennis :

Comme évoqué lors du conseil municipal du 09 juin 2023, suite à la présentation du projet pour la réhabilitation du terrain de tennis un devis a été proposé. Madame le maire a souhaité solliciter d'autres entreprises sur ce même projet mais à ce jour aucune proposition n'a été encore reçue.

Après débat, le conseil municipal décide d'étudier le projet pour la réhabilitation du terrain de tennis en terrain multisport.

Transports scolaires et/ou urbains :

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l'instauration d'une nouvelle organisation des transports scolaires, à partir de la rentrée scolaire 2023, ceux-ci deviennent payants pour les élèves du secondaire.

Ils représentent un coût de 94 euros par enfant pour l'année scolaire.

Il est possible de prendre des tickets occasionnels (1€20 le voyage).

Un abonnement scolaire associé à un abonnement urbain est possible (144 € par an, voyages illimités).

Informations travaux :

- Travaux foot

Madame le Maire fait un point sur les travaux d'extension du vestiaire de foot et informe que ceux-ci sont terminés.

- Voirie (réfection)

L'entreprise Boureau est intervenue sur une première tranche de voirie avec l'intervention par sous traitance de la société Colas.

Les travaux vont se poursuivre dans les prochaines semaines (Rue du Vieux Val à compter du 31 juillet 2023 et rue de la Vallée à compter du 28 août 2023).

- Travaux insonorisation

L'insonorisation de la salle des fêtes est en cours. La petite salle est terminée.

- Fauchage des chemins

Le fauchage des accotements et des chemins communaux est terminé.

PLUIH/PADD :

Madame le Maire distribue les documents relatifs à ce dossier à chaque conseiller afin qu'ils soient étudiés avant de prendre une délibération lors du prochain conseil municipal.

Informations paiements :

Tiers	Objet	Réalisé en €
ONF	Travaux sylvicoles	3 790,17 €
Art fermetures 52	Porte vestiaire	4 931,76 €
Montoya Brice	Fauchage accotement	2 116,80 €

Questions et informations diverses :

- Captage d'eau

Dans le cadre de la délimitation de l'aire d'alimentation du captage de la source de Verbiesles un traçage débutera début août.

Celui-ci est prévu sur une période d'un mois.

- Station d'épuration lotissement des Herbues

Madame le maire interpelle le conseil sur l'accumulation croissante de lingettes et autres,...dans le dégrilleur de la station de traitement des eaux du lotissement des Herbues.

Un courrier sera rédigé.

- Intempéries 2021

Les derniers arrêtés de subventions viennent d'être reçus en mairie.

- Chômage 2023 du Canal

Le chômage du canal entre Champagne et Bourgogne réalisé par VNF aura lieu du 28 août au 15 octobre 2023.

- Sécheresse

L'arrêté n° 52-2023-07-00131 du 19 Juillet 2023 portant sur la limitation ou suspension des usages de l'eau vient d'être diffusé et affiché en mairie.

- Urbanisme

Madame le Maire présente un dossier d'urbanisme de la SCEA La Combe Martinet.

- Incivilités

Pétards, rodéos urbains, musiques nocturnes, hurlements, ...
Un signalement en gendarmerie a été effectué.

- Chemin communaux

Le Conseil décide de prendre rendez-vous avec Monsieur Alonso pour étudier la situation du Chemin de Moiron.

- Fête foraine

Un forain a été trouvé pour la fête du village qui sera positionnée Rue des Lavoirs devant la petite salle communale jusqu'à l'intersection de la rue des sources. Madame le maire se renseigne pour un feu d'artifice.

- Sénatoriales

Monsieur Sido sera présent en mairie le 17 août à 10h45.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 1^{er} septembre 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.



BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque reste ouverte à tous.

Pour les nouveaux habitants du village, vous la trouverez près de la Mairie.

Bien sûr, les inscriptions et les prêts sont gratuits.

Il suffit de venir nous voir le mardi soir, à partir de 17 heures.

A bientôt.

Les animatrices Colette et Laurence

COMITE D'ANIMATION VERBIESLOIS

Les Membres du Comité souhaitent remercier chaleureusement les villageois de leur participation aux différentes animations dans le cadre de la fête foraine des 16 et 17 septembre.

Par chance, la météo était de la partie.

Le jeu de quilles a encore remporté un franc succès.

Nous tenons à remercier bien évidemment la Commune de Verbiesles mais également nos fidèles et généreux donateurs pour les dons et lots mis à disposition qui ont contribué à la réussite de l'évènement.

Désormais, le C.A.V. prépare le traditionnel défilé d'Halloween (date à définir) et le réveillon du 31 décembre. Des flyers seront distribués, à cet effet, dans vos boîtes aux lettres.

A très bientôt de vous retrouver !

AS LUZY-VERBIESLES-FOULAIN **<http://as-luzy-verbiesles-foulain.footeo.com>**

La saison sportive 2023-2024 vient de débuter !

Nos deux équipes Seniors

Après la préparation sportive qui a débuté dès fin juillet, les compétitions officielles ont débuté récemment.

L'équipe A est engagée dans le championnat de 2^{ème} Division (D2) Groupe B.

L'équipe B évolue dans le championnat de 4^{ème} Division (D4) Groupe B

Les premiers résultats sont encourageants pour cette première phase prévue jusqu'à la trêve hivernale.

Venez nombreux encourager l'ASLVF le dimanche après-midi au stade de Luzy où se déroulent les compétitions officielles.

Les Jeunes ASLVF / Le Val Moiron

L'école de football a repris début septembre au stade de Verbiesles, le mercredi après-midi à partir de 17h jusqu'à 18h30.

Les inscriptions pour cette nouvelle saison peuvent encore se faire auprès des responsables du club, il n'est pas trop tard.

Les premiers matchs officiels des différentes équipes et les plateaux pour les plus petits dans le cadre de l'entente Le Val Moiron ont débuté progressivement au cours du mois de septembre.

Le club et ses éducateurs recherchent encore des garçons ou filles de toutes les catégories d'âge, de U6 à U 18 pour compléter et renforcer les effectifs.

Pour l'encadrement de l'école de foot, des bénévoles sont également recherchés et seront les bienvenus.

Les parents intéressés peuvent prendre contact avec M.Lapotre (0777681337), F.Bresson (0604657030), Pascal Chardet (0666226499) ou le secrétariat du club (0617926436).

RIVES DE GARENNE

RIVES DE GARENNE

association loi 1901 – inter villages : Foulain-Crenay, Luzy, Neuilly, Verbiesles et env. : randos – loisirs – culture - détente -



INFOS diverses

- NOS RANDOS chaque mercredi à 14H : Foulain salle Marc Lepage 19/9 – Neuilly place de la Concorde 26/9 – Verbiesles salle des fêtes 3/10 – Luzy salle de convivialité 10/10 et ainsi de suite
- nous devons avoir la présence le 10/11 de Guillaume Mouton, originaire de Verbiesles et acteur, réalisateur de la célèbre émission « nus et culottés », trop sollicité il a décalé sa venue début 2024 pour une soirée spéciale « MOUTS »



FETE ANNIVERSAIRE DE RIVES DE GARENNE le 10 NOVEMBRE 2023

Nos 25 ans !!!!! A partir de 19 H à VERBIESLES - salle des fêtes

Créée en décembre 1998 par les joueuses et joueurs de ping-pong des 3 villages, les statuts ont été déclarés en juillet 1999 – nos activités ont évolué et se sont élargies au fil des années – Nombre d'entre vous ont été occasionnellement ou régulièrement actifs au sein de notre association, cet anniversaire sera, nous l'espérons, l'occasion de nous retrouver pour partager souvenirs et photos ;

19 H : mot de bienvenue et rétrospective des 25 années – allocutions – témoignages puis apéritif offert, en musique avec le groupe DUO JAZZ



20 H : présentation de danses de l'époque Renaissance (groupe Dulcimer)

20H30 repas de fête – buffet avec : entrées salades variées – charcuterie tranches jambon cru, jambon blanc, pavé au poivre, coppa, pâté de campagne – fromage roue de brie – dessert Concorde chocolat et fruits rouges

Boissons non comprises, dispo au bar

Animation durant toute la soirée, musique et danses folk, une chorégraphe nous apprendra les danses d'antan - avec la troupe DULCIMER



En cas de bénéfices à cette soirée, l'intégralité sera destinée à une organisation venant en aide aux sinistrés suite au séisme au Maroc –